



Terres Civiles

Décembre 2006 – N° 35

Rencontre avec
Nafez Assaili,
le «Gandhi» Palestinien

page 8

Réseau
non-violent

en page 16

Liste d'honneur
des prisonniers
et prisonnières pour la paix

en page 12



Impressum

«**Terres Civiles**» est un trimestriel édité par le Centre pour l'action non-violente, association romande sans but lucratif.

Abonnement: Fr. 25.-/4 numéros ou compris dans la cotisation de membre.

Le Cenac vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisation pour une année civile: Fr. 60.- (Fr. 30.- pour les «petit budget»), Fr. 90.- (pour une cotisation familiale ou 45.- «petit budget»). Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable d'édition:
Jean Grin

Ont apporté leur contribution:

Philippe Beck, Marc Dauguet, Pierre Flatt, Jeanne Golay, Olivier Grand, Sian Grand, Anouk Henry, Michel Mégard, Jean-Marie Muller, Marc Oran, Florence Perret, Amélie Perroud, Anne Pugin, Anne-Lise Visinand.

Impression: Imprimerie coopérative CRIC-Print, 1700 Fribourg

Pour nous contacter:

Centre pour l'action non-violente
Rue de Genève 52
CH -1004 Lausanne
Tél. ++41 / 21.661.24.34
Fax: ++41 / 21.661.24.36
Courriel: info@non-violence.ch
Sur Internet: <http://www.non-violence.ch>
Compte postal: 10-22368-6

Entre enthousiasme et soucis

Tout irait bien si, une nouvelle fois, le Cenac ne se retrouvait pas confronté à des problèmes de liquidités

La nouvelle équipe du secrétariat du Cenac se met gentiment en place, épaulée par un Comité qui s'est renforcé lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre dernier. Le *Terres Civiles* que vous avez en mains en témoigne. Si ce bulletin laisse une large place à des informations internes à l'association qui est la nôtre, il témoigne également d'une volonté d'ouverture.

Ainsi, certains des membres du Cenac ont eu la chance de rencontrer Nafez Assaili, celui que l'on surnomme le «Gandhi» palestinien. Ce fut l'occasion d'une rencontre riche et intéressante, dont vous trouverez un écho après les pages consacrées à la vie du centre. Mais encore, il a été décidé de vous offrir une nouvelle rubrique d'un genre un peu différent. Intitulée «Réseau non-violent», elle ne vous offre pas seulement de l'information sur certaines organisations qui nous sont proches (géographiquement et «affectivement», pour ainsi dire); elle souhaite vous associer à l'actualité en vous donnant également les moyens concrets de vous en approcher, si vous le souhaitez.

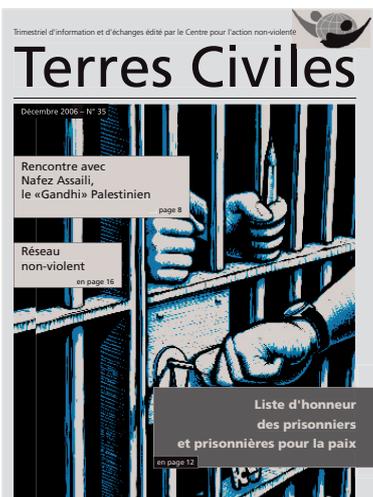
Naturellement, vous retrouverez les rubriques habituelles, comme les «Pri-

sonniers et prisonnières pour la paix», pages traditionnelles de notre numéro de décembre. La formation et le centre de documentation n'ont pas non plus été négligés.

Cependant, il est une chose que vous ne trouverez pas, malgré les habitudes liées au numéro de décembre de *Terres Civiles*: le traditionnel petit cadeau destiné à nos fidèles lecteurs. Car, malgré des nouvelles fort heureuses au niveau du secrétariat et du Comité, il m'est impossible de masquer, dans ces lignes d'éditorial, que le tout se déroule avec en toile de fond une crise financière grave.

Malgré de constants efforts d'économie – comme en témoigne la réduction du nombre de pages du *Terres Civiles* depuis juin –, malgré l'indéniable soutien d'une large part de ses membres, le Cenac se retrouve à cours de liquidités. Le billet du Comité explique cette crise dans ses grandes lignes et vous incite à répondre de manière positive à un nouvel appel à l'aide. En tant que rédacteur principal de *Terres Civiles*, je ne puis que m'y associer et solliciter votre aide. D'avance merci!

Jean Grin



Source de l'illustration de la couverture: <http://prison-penpals.org>

Vos annonces personnalisées dans Terres Civiles!

Les tarifs sont fixés en fonction de votre conscience.

Merci de prendre contact avec le secrétariat
021.661.24.34
ou info@non-violence.ch.

Délai de rédaction: 5 février 2007
Parution fin mars 2007.

La rédaction se réserve le droit de ne pas prendre en considération une proposition en désaccord avec le but du journal.



Les mots pour dire la non-violence

Prison

La société a le droit et le devoir d'exercer à l'encontre des individus qui troublent gravement l'ordre public une contrainte légale – littéralement une «contrainte par corps» – qui neutralise leur capacité de nuisance sociale et les mette réellement «hors d'état de nuire». La sanction pénale qui prive le délinquant de sa liberté en le détenant en prison a pour finalité la prévention de nouveaux délits, d'une part, en empêchant la récurrence du délinquant et, d'autre part, en dissuadant les délinquants potentiels de passer à l'acte.

Le but de la sanction, notamment la détention lorsque celle-ci s'avère nécessaire, doit être la réinsertion du délinquant dans la société, c'est-à-dire sa re-socialisation. Or, généralement, tout concourt à faire de la prison un lieu d'exclusion sociale, c'est-à-dire de dé-socialisation. Les conditions de détention en prison ont de multiples effets pervers sur la personnalité du prisonnier. La prison reste un châtiment corporel qui porte atteinte à la dignité. (...)

Devant l'échec manifeste de la répression carcérale de la délinquance, la société est mise au défi de mettre en œuvre son traitement social. La détention ne doit être que le dernier recours lorsqu'il est nécessaire de neutraliser les «grands délinquants» dont la dangerosité publique est avérée. Pour les autres, et ils sont les plus nombreux, il est certainement possible d'éviter l'engrenage du système pénal par la «diversion judiciaire». Il s'agit non seulement d'éviter la prison, mais également le tribunal par la suspension de l'action pénale. Il revient alors à des «médiateurs» de tenter de concilier les auteurs du délit avec ceux qui en ont été les victimes. Ainsi, pour les infractions contre les biens (les

vols ou les détériorations), l'objectif à atteindre est leur restitution ou leur réparation et un dédommagement pour les préjudices subis. Si la médiation échoue, l'action pénale devient nécessaire, mais, dans le plus grand nombre des cas, des peines non privatives de liberté – comme l'obligation de réaliser des travaux d'intérêt public – permettent encore d'éviter l'incarcération.

(...) Le citoyen qui s'engage dans la désobéissance civile prend délibérément le risque d'être condamné à une peine de prison. Ce risque n'est évidemment pas de même nature lorsque cette action de résistance a lieu dans une société démocratique ou dans une société totalitaire, compte tenu de tous les degrés qui existent entre l'une et l'autre. Dans une société totalitaire, les dissidents prennent un risque considérable. Celui-ci doit être apprécié avec la plus grande rigueur et la plus grande prudence selon l'enjeu de l'action envisagée. L'histoire des luttes pour les droits de l'homme offre de multiples exemples de femmes et d'hommes qui ont eu le formidable courage d'affronter la prison dans les conditions les plus dures. Souvent, leur incarcération a constitué une contribution décisive au mouvement de résistance contre l'oppression. Dans une société démocratique, l'emprisonnement des militants peut être l'occasion de donner à leur lutte une extraordinaire résonance dans l'opinion publique. Lorsqu'une large minorité de citoyen(ne)s est prête à aller en prison, en agissant pour une cause juste par des moyens justes, le peuple devient plus fort que le gouvernement.

Tiré du «Dictionnaire de la non-violence», Jean-Marie Muller, Le Relié Poche, 2005. En prêt et en vente au Centre pour l'action non-violente.

Sommaire

Vie du Centre	4
Nouvelles du secrétariat	
Billet du comité	
Reflets de l'assemblée générale	
Nafez Assaili, «Gandhi» palestinien	8
Institutionnalisation de la médiation	9
Prisonniers et prisonnières pour la paix	12
Se former	14
Formation de formateurs et agenda	
Réseau non-violent	16
Une nouvelle rubrique pour vous informer	
Centre de documentation	17
Nouvelles acquisitions et présentation d'une sélection d'ouvrages	
Les brèves	20

Autres temps, autres moeurs

... ou comparaison entre Avenue de Béthusy 56 et Rue de Genève 52

Bernoise d'adoption, ma collègue, Pascale Schuetz, se rend trois fois par semaine au secrétariat du Cenac, les lundis, mardis et jeudis, pour y accomplir une pleine journée. Quant à moi, mes horaires – écartelés sur quatre emplois et demi à temps partiel – m'amènent à passer quelques heures les lundis et mardis après-midi ainsi que les mercredis matins à l'avenue de Genève 52.

J'ai gardé, bien présents au fond de ma mémoire, de nombreux souvenirs relatifs à la petite maison dans le vallon, avenue de Béthusy 56. Et souvent, je me prends à comparer les deux sites. A l'évidence, les différences sont nombreuses, à commencer par les innovations techniques.

Savoir choisir vite et bien

Si actuellement l'on passe nettement moins de temps à dépouiller le courrier postal, on le doit à l'apparition des courriels. Or, qui dit courriel dit aussi pourriel. Chaque semaine, celui des deux, entre Pascale et moi, qui entreprend de sonder la boîte de réception des courriers électroniques passe un temps important à faire le tri. Car il s'agit encore de garder à l'esprit un souci minimum d'efficacité: même parmi les informations «sérieuses» qui nous parviennent, il nous faut choisir auxquelles donner suite; des causes nous paraissent sympathiques, certes, mais nous avons l'obligation de centrer nos efforts sur notre «épine dorsale» que représente la non-violence.

Désolés pour nos amis écologistes, pacifistes, anti-militaristes, chrétiens, etc... nous ne faisons qu'accuser réception de leurs messages.

Une autre différence fondamentale a trait à la solitude. A Béthusy, mes collègues, Béatrice et Yvan, représentaient souvent les seules personnes que je ren-



Vue sur notre centre de documentation. Au fil des ans, une documentation incomparable, unique en son genre, a été soigneusement archivée et classée

contrais au quotidien. Par comparaison, le site actuel représente un énorme contraste. Il y a non seulement nos voisins



L'entrée du secrétariat... en passant par la cafétéria

de Swissaid, de la Déclaration de Berne et des Magasins du Monde – que, la plupart du temps, je ne fais que croiser au gré de mes passages en «coups de vent» et prie ici de ne pas m'en tenir rigueur – mais aussi une véritable armada de bénévoles.

Sans eux, sans leur fidélité et leur dévouement, la tâche des secrétaires en titre deviendrait tout simplement impossible. Je ne donnerai pas de noms ici, parce que j'ai bien trop peur d'omettre quelqu'un et de créer ainsi une flagrante injustice.

Enfin, pour conclure par une similitude, j'ai retrouvé avec plaisir certaines personnes qui font preuve, comme il y a douze ans, de la même intensité d'engagement bien qu'elles n'occupent pas forcément les mêmes fonctions au Cenac que lorsque je les côtoyais au Centre Martin Luther King. Juste quelques cheveux gris de plus, mais le même cœur à l'ouvrage.

J.G.

Le billet du Comité

Participez à la culture de la non-violence en répondant à l'appel du Centre pour l'action non-violente (Cenac)

Au fil des ans, il est devenu de plus en plus difficile de ne pas se répéter: Le Cenac peine financièrement. Nous le disions déjà l'année passée, nous l'avions dit lors de nos dernières assemblées générales et nous avons déjà lancé des appels cette année. Décidément, il nous faut toujours parler d'argent. Essayons pourtant de comprendre ce qui se passe et à quoi cela tient:

Si nous soumettions notre situation à des consultants, l'on pourrait peut-être nous dire ceci: «Oui, comprenez bien, nous faisons dans votre cas l'analyse suivante. C'est simple, votre offre ne correspond pas à la demande. Elle est bien trop abondante et riche par rapport à la conjoncture: peu de nos concitoyens sont sensibles à la non-violence. Comment peuvent-ils rompre avec le cycle de la violence alors que celle-ci se banalise? Comment comptez-vous leur faire prendre conscience que la violence, la haine, l'égoïsme et l'ignorance ne sont pas une fatalité et qu'une culture de la non-violence, de l'amour, de la générosité et de la pleine conscience sont une alternative qui profiterait à l'humanité entière? En l'état, nous vous conseillons de fermer boutique ou

de changer de mission. Voyons, il doit bien exister des choses plus attrayantes et rentables.»

A l'opposé, un autre expert pourrait dire ceci: «La culture de la non-violence se passe d'argent. Ce qui compte, c'est la volonté et l'engagement de personnes militantes qui se réunissent autour d'une expérience commune en se référant à quelques figures clefs qui ont marqué l'histoire. De là, ils propagent simplement leurs réflexions autour d'eux. Les petits ruisseaux font les grands fleuves.»

Rechercher une troisième voie

Sans préjugé aucun, ces deux brèves analyses mettent en perspective des aspirations antinomiques. La première porterait vers la croissance structurelle et la deuxième au retour à la convivialité non marchande. Entre ces deux voies, probablement que celle du milieu est la bonne pour le Cenac. En effet, ce dernier a évolué et s'est structuré depuis ses débuts il y a bientôt quarante ans. Tant le Comité que des membres, désirent que ce Centre perdure avec les richesses qui sont les siennes autour de la problématique centrale de la non-violence.

En effet, nous pensons que, aujourd'hui, il est encore nécessaire de faire connaître notre cause auprès de personnes pour qui nos buts ne vont pas de soi. Par des expositions itinérantes, des outils de communication (journal, site web, dépliants divers), un centre de documentation, des offres de formations à la résolution non-violente des conflits, des conseils à des personnes qui font une demande de service civil, nous comptons sensibiliser, interroger et proposer des alternatives.

Pour que ces activités soient rendues possibles, de nombreuses personnes offrent leurs services et pourtant, aujourd'hui nous sommes financièrement à bout de souffle. Nous faisons appel à votre générosité pour que nous puissions répondre à l'urgence, maintenir nos activités présentes, donner un souffle pour relancer des projets qui dorment dans des tiroirs, faute de moyens.

Soyez une actrice, un acteur de la culture de la non-violence en répondant à notre appel – CCP 10-22368-6 – MERCI.

*Pour le comité :
Olivier Grand,
président du CENAC*

De bénévole à secrétaire(s)

A l'occasion de son départ, dans son dernier éditorial (voir *Terres Civiles* numéro 33), Sandrine a parlé de la force de l'équipe des bénévoles du Cenac. Au fil des activités du Centre, j'ai découvert la richesse de cette équipe et de ses multiples contributions, contributions que Sandrine a su sans relâche solliciter, encourager, valoriser et coordonner avec cœur et finesse. Je pense en particulier aux projets qu'elle a portés et réalisés pour des adolescents, et

avec des jeunes, déterminée à leur faire découvrir et expérimenter la pratique de la communication non-violente, parce que «ça marche»!

J'ai découvert aussi le quotidien d'un-e secrétaire du Cenac. Celui de Sandrine, mais avant elle, celui de Béatrice Crabbé et de Roger Gaillard; celui de tous-toutes les secrétaires du Cenac, j'imagine. A côté de l'administration courante, entre visite impromptue, panne d'ordinateur, bénévole à motiver et rédaction de *Terres Civiles*, il faut d'urgence s'occuper de la recherche de

fonds. Et élaborer le projet qui permettra de justifier une demande! Les heures ne se comptent plus mais, pour les secrétaires, on parle d'«engagement», pas de «bénévolat» bien sûr!

C'est surtout à ce travail quotidien que l'équipe doit sa force. Equilibre instable dont parlait Olivier Grand dans son billet du comité, dans le même *Terres Civiles*. Fragilité, limites, mais aussi fécondes synergies. Merci aux secrétaires du Cenac de leur permettre d'éclore!

Jeanne Golay

Reflets de l'assemblée générale

Elections, bilan de l'année écoulée et crise financière actuelle, analysée avec un certain optimisme, tels ont été les moments forts de cette réunion.

Comme il est d'usage pour toute association, le Cenac a connu son assemblée générale ordinaire. Elle s'est déroulée le 24 octobre dernier, à la rue de Genève 52 et a réuni un public essentiellement composé de fidèles.

Le président sortant, Roger Gaillard, ayant demandé à remettre ses fonctions, c'est à Olivier Grand qu'il a échu d'assurer l'intérim et de prendre la parole en entrée de séance. L'ordre du jour ayant été rapidement accepté, il a été décidé de mener rondement les choses, de manière à réserver encore un moment d'échanges informels et de convivialité après l'assemblée pour qui le souhaiterait.

Les activités du Comité du Cenac

Après l'approbation du procès-verbal de l'an dernier, Marco Allenbach a présenté le rapport d'activité du Comité. Un rapport assez copieux, dans la mesure où de nombreux changements se sont produits les mois précédents,

tant au niveau du secrétariat qu'à celui de l'instance faïtière de l'association. Le départ de Roger Gaillard est compensé par la candidature de Marc Oran – dans les faits, il est déjà entré en fonction – et le retour d'Anouk Henry.

En ce qui concerne le secrétariat, après six années de fidélité, Sandrine Bavaud se destine à d'autres horizons. Elle est remplacée par Pascale Schuetz depuis le mois de juin; sa candidature a été retenue parmi une trentaine de postulations de qualité, après publication d'une annonce parue dans «Le Courrier». Ce fait laisse imaginer qu'une association comme le Cenac intéresse un public non négligeable. D'autre part, cette arrivée a permis d'officialiser le statut de Jean Grin qui, antérieurement, secondait Sandrine.

En guise de conclusion à ce rapport du Comité, Marco a souligné un paradoxe, qui voit la non-violence – du moins la résolution des conflits – revendiquée, sans pour autant que ce discours soit accompagné d'une diminution

réelle et concrète de la violence. L'information régionale comme mondiale en témoigne, malheureusement. C'est une forme de non-violence plus axée sur la problématique du développement personnel, moins altruiste – pour la résumer en un seul mot – que ce que nous prônons. Le Comité fait le constat que le Cenac a plutôt eu tendance à s'isoler et qu'une des priorités actuelles consiste à «nouer la gerbe» entre nos différents secteurs d'activités.

Question de finances

D'autres orateurs ont alors pris la parole, afin de présenter aux personnes présentes les activités des groupes de travail. C'est ainsi que Pierre Flatt a exposé celles du centre de documentation, Philippe Beck celles du groupe de formation (le cycle annuel de cours et les formations à la carte), Marc Oran les tâches du groupe de rédaction du journal et Olivier Grand l'agir des permanences de conseil du service civil.

Puis, les différents points relatifs aux finances de notre association ont été traités. Bien que les chiffres produits concernent l'exercice comptable 2005, la crise financière actuelle a largement contribué à alimenter les débats, comme elle a meublé la dernière partie de l'assemblée, comme on le verra par la suite. Les comptes laissent apparaître une perte de l'ordre de trois mille cinq cents francs pour l'année écoulée, ce qui implique une sensible baisse des liquidités. Ils ont néanmoins été approuvés par une large majorité des membres présents, comme le fut, par la suite, le budget 2007. Par mesure de prudence, ce budget s'avère plus modeste que ceux des exercices précédents, afin de mieux correspondre à la réalité.

Sur un plan formel, cependant, l'absence des deux vérificateurs des comptes a contraint à reporter à l'as-



semblée générale prochaine la traditionnelle décharge accordée aux comptables, mais aussi au Comité. (Pourtant, on le sait, le rapport a bel et bien été rédigé).

Elections et réélections

La candidature de Sarah Fouassié est acceptée par acclamations. En ce qui concerne Anouk, un projet de voyage ne lui permet pas de prendre d'engagement au sens strict du terme. Elle participera au Comité jusqu'à son départ, en mars prochain, de manière officieuse et imagine y revenir, éventuellement, six mois plus tard. C'est donc en bloc que sont conduits ou reconduits dans leur mandat les cinq membres actuels du Comité: Olivier Grand (président), Sarah Fouassié (trésorière), Anouk Henry, Marco Allenbach, Marc Oran.

Bien qu'absents, les vérificateurs des comptes ont été réélus, puisque nous connaissions leur accord à ce propos. Par mesure de prudence, deux vérificateurs suppléants ont été élus, en les personnes de Philippe et de Pierre.

Après deux «divers» (l'un concernant une pétition exigeant la fin des contributions de solidarité imposées aux fonctionnaires vaudois, l'autre concernant une action relative à la défense de l'homéopathie), l'heure était venue d'aborder le dernier «rush».

De l'objection de conscience à l'objection de croissance

A la fin de ce mois de septembre, le Comité a reçu un message d'alarme de la part de Pascale, l'informant que les caisses se révèlent vides et que, pour assurer les frais courants (salaires, loyer, etc...) il nous faudrait empiéter sur nos (fragiles) réserves. Pascale a déjà quelques idées de recherches de fonds possibles dans des délais relativement brefs et un rappel de cotisations a été envoyé,



il y a peu, à l'ensemble de nos membres qui ne sont pas à jour. Ceci devrait nous permettre de passer le cap de l'année.

Pour sa part, le Comité a engagé une réflexion à ce propos. Il lui est apparu plus opportun de mettre en évidence nos valeurs et nos expériences, plutôt que de lancer un nouveau projet, qu'il faudrait élaborer, financer puis mettre à la disposition d'un public déterminé, pour des bénéficiaires hypothétiques. Certaines voix se sont jointes à cette proposition générale, soit pour mettre en évidence que notre force réside dans la durabilité de notre travail en matière de non-violence, soit pour souligner qu'il demeure une constante dans notre histoire, celle d'un petit groupe de personnes, avec des moyens limités. Ceci pose, d'une certaine manière, la question de la fonction du Cenac: est-il un prestataire de service avant d'être un lieu d'échange sur la non-violence? Ou l'inverse?

D'autres pistes de réflexion ont encore été abordées, telles celles de tenter de trouver des appuis financiers

auprès de la ville de Lausanne. Mais il faudrait alors faire valoir quels avantages notre présence sur son territoire offre à la commune.

A un niveau plus concret, il a été abordé la suggestion de l'un d'entre nous, qui proposait qu'à titre exceptionnel, les cotisations 2007 soient doublées; cette idée consiste à dire que les frais de fonctionnement doivent être couverts par les cotisations, les subventions éventuelles servant à financer des projets ponctuels, voire des acquisitions. Mais cette proposition s'est heurtée aux craintes de certains, celle de voir augmenter les démissions par exemple.

Au vote, une majorité des personnes présentes ont opté pour le maintien des cotisations à leur niveau actuel. Cependant, dans le courrier qui sera adressé, au début de l'an prochain, à l'ensemble de nos membres, il leur sera hautement suggéré de payer une seconde cotisation, soit pour quelqu'un de leur connaissance, soit pour quelqu'un à trouver, aux bons soins du secrétariat.

J. G.

Palestine: Le faiseur de petits Gandhi

Nafez Assaili sillonne les rues d'Hébron dans son bibliobus. Son but: apprendre aux enfants et aux parents que l'Islam est porteur de non-violence et que cette dernière pourrait être appliquée en Palestine.

Depuis leur naissance, les enfants palestiniens apprennent à lancer des pierres contre les chars israéliens. Même si cette habitude est presque ancestrale, Nafez Assaili ose leur proposer une alternative. Il apprend bien aux gamins à ramasser les cailloux, mais pas pour les lancer. Ils confectionnent des maracas dans des boîtes de conserves, qui deviennent autant de voix railleuses pour s'élever contre l'occupation.

Retrouver une identité

C'est une anecdote certes anodine, qui permet pourtant de proposer subrepticement une autre voie à ces enfants qui n'ont connu que la violence. C'est ainsi, à petits pas, que Nafez Assaili tente de promouvoir la non-violence à Hébron, en Cisjordanie. «Nous ne voulons pas forcer les enfants à croire en la non-violence, explique le militant. Ce qui nous importe c'est qu'ils la découvrent par eux-mêmes.» Responsable de l'organisation «Le bus pour la paix», Nafez Assaili était de passage à Lausanne en octobre, à l'invitation de Médecins sans frontières Suisse (MSF). L'organisation humanitaire soutient le bus pour la paix, car elle y voit un excellent outil de réhabilitation psychosociale. «La non-violence permet de travailler sur les questions d'identité, développe Pascale Giron-Lanctuit, directrice des missions chez MSF. Et pour nous, cette démarche représente un moyen de faire avec les enfants et adolescents un accompagnement psychologique.»

Non-violence et Islam

L'action de Nafez Assaili et de ses onze collaborateurs et collaboratrices permanents se fonde principalement sur le bibliobus. «Notre camionnette circule dans les quartiers et prête des livres aux enfants, comme par exemple l'histoire



Nafez Assaili

de Gandhi en arabe, raconte le Palestinien. Puis, lorsque nous passons plus tard pour les récupérer, les parents, contents de ce service, nous ouvrent leurs portes. Nous en profitons alors pour expliquer les bases de la résolution non-violente des conflits.»

En plus, Nafez Assaili propose une série de petits livres qui met en lumière les principes non-violents présents dans les fondements de l'Islam. Ils dévoilent par exemple la tradition d'accords inscrits dans le Coran qui devraient permettre aux peuples musulman, juif, chrétien et sabéen de vivre en paix. Pour Nafez, cet ancrage dans la religion musulmane est très important: «Si nous prônions la non-violence dans une perspective laïque, nous serions accusés de soutenir les Américains. Mais parce que nous sommes fortement inspirés par l'Islam, nous n'avons de problèmes avec aucun groupe palestinien. C'est une question de stratégie.»

Nafez Assaili souhaiterait pouvoir collaborer avec les mouvements non-

violents israéliens présents à Jérusalem. Mais, s'il a eu des contacts avec eux par le passé, la situation politique actuelle empêche tout lien entre mouvements palestiniens et israéliens, qui n'osent se rendre en Cisjordanie. La complexité du conflit n'empêche pas Nafez Assaili de croire fermement à son action. Pour lui, les Palestiniens n'ont jamais appris à exprimer leurs sentiments, et il faut absolument le leur apprendre pour que les choses changent. «Si nous formons suffisamment d'enfants à la non-violence, conclut-il, peut-être qu'un jour, l'un d'eux s'érigera en Gandhi palestinien et ralliera tous les Palestiniens à sa cause. C'est notre seule chance.»

Anouk Henry

Site internet du «Bus pour la paix»:
www.lownp.com

Profession médiateur

Professionnalisation, institutionnalisation, marchandisation : serait-ce là le devenir de la médiation? Éléments pour une «conflictualisation» du thème.

Lors de l'ouverture d'une maison de la médiation à Neuchâtel, gérée par l'association MédiaNE, un quotidien de la place annonçait «Une première cantonale pour une activité vieille comme le monde, mais que l'on a réellement redécouverte il y a à peine trente ans aux Etats-Unis. Plus récemment encore en Europe»¹. La médiation semble donc être un sujet à la mode – ou peu s'en faut. Elle s'introduit dans toute une série de domaines naguère réservés au droit et à la jurisprudence: travail, famille, école, consommation, etc... Mais cet élargissement des champs d'application de la médiation est-il justifié? Est-il contrôlé? Comporte-t-il certains risques? La question mérite d'être posée.

Une constante semble apparaître, de quelque lieu où l'on se situe: en Romandie comme dans le reste de l'Europe. Il est observé une sensible augmentation des offres de médiation – qu'elle soit professionnelle ou bénévole, exercée à titre principal ou accessoire – faisant face à une demande plutôt modeste. Malgré une multiplication de ses secteurs d'application et des pratiques qui y sont liées, le citoyen lambda ne s'y intéresse guère. Les autorités politiques ont beau multiplier les subventions octroyées à des maisons de la médiation partout où un conflit pourrait éclater entre des personnes, créer des postes de médiateur dans chacune de leurs administrations respectives, voire édicter des lois rendant la médiation obligatoire² (c'est le cas en France, en ce qui concerne les procédures de divorce), rien n'y fait.

Ce phénomène ne paraît pas – ou peu – préoccuper les médiateurs, qui en attribuent les causes à l'ignorance du public potentiel. Il devient donc impératif de la faire découvrir ou même connaître et, on le verra par la suite, cette

promotion de la médiation ne va pas sans risque.

Droit et médiation

Un des arguments souvent retenu pour créditer la médiation d'un intérêt incomparable consiste à y voir une alternative à la justice. Il y aurait, d'un côté, des tribunaux gorgés de magistrats rendus indisponibles par une surcharge de travail chronique, monnayant sans cesse à la hausse le prix de leurs prestations et rendus quasi grabataires par des procédures longues et périlleuses, empêtrées par des codes, des lois et des décrets poussiéreux. De l'autre côté, il y aurait, ô miracle, des médiateurs, jeunes et sympathiques, joviaux et décontractés, sobrement vêtus d'un jeans délavé qui, à la manière des scouts, répondraient invariablement «Toujours prêts!» à chaque sollicitation. Avec le sourire, en prime!

Cette caricature, volontairement poussée ici à son extrême, n'a d'autre intérêt que de poser clairement un enjeu: certes, plusieurs auteurs – et ils ont raison de le souligner – ont vu dans l'apparition de la médiation une réponse aux dysfonctionnements de la justice³. Dans ces dysfonctionnements, il ne faut pas voir l'œuvre de magistrats corrompus ou à la solde du Pouvoir, loin de là. Il peut s'agir d'une chose plus simple, par exemple le fait que l'un des protagonistes découvre après-coup, une fois le litige porté au tribunal et une fois la décision tombée, que le droit écrit est plus proche du système de valeurs de son adversaire que du sien et qu'il s'en sent ainsi lésé. De même, offrir une alternative à l'institution judiciaire afin de désengorger les tribunaux a fréquemment été présenté dans la littérature comme une bonne chose.

Pourtant, à ce niveau-là, l'unanimité des opinions ne s'avère pas acquise. Cer-

tains auteurs⁴ y voient un risque, où la médiation serait alors issue d'une sorte de machiavélisme des pouvoirs publics, qui laisseraient se développer une sorte de «sous-droit», en marge des tribunaux ordinaires. Cette justice à deux vitesses relèguerait à la médiation les désaccords évalués comme moins sérieux, moins importants. De là, il deviendrait aisé de pousser l'idée encore plus loin: aux personnes estimées importantes (plus riches par exemple) une vraie justice, celle du palais; aux autres un ersatz, un concept protéiforme, une auberge espagnole où seraient regroupées diverses pratiques baptisées hâtivement du beau nom de médiation.

Professionnalisation du médiateur

C'est peut-être ici que se situe l'un des aspects les plus cruciaux du débat relatif à la professionnalisation de la médiation. Faire d'une pratique un métier consiste à se donner les moyens de vérifier que ladite pratique ne soit pas exercée par n'importe quel charlatan. Il faut définir alors des critères qui permettent de reconnaître comme valable, ou non, la procédure de formation qui a été suivie par la personne désignée comme appartenant à ce corps de professionnels, parce qu'il existe des moyens réels de contrôle (un diplôme par exemple).

Comme le rappelle fort à propos Jean-Pierre Bonnafé-Schmitt⁵, il existe, au sein des professionnels de la médiation une lutte entre les thérapeutes et les travailleurs sociaux d'une part et les juristes d'autre part à ce sujet. Cela signifie, par conséquent, que des critères différents peuvent (et sont) retenus pour définir qui a le droit de revendiquer le statut de professionnel. Et la chose est rendue d'autant plus complexe encore que tous les médiateurs se gardent de réclamer un tel statut de professionnels, préférant revendiquer

l'étiquette de citoyens impliqués et concernés par leurs pairs et les conflits que ces derniers vivent.

Depuis les travaux du sociologue Alain Touraine, il semble acquis que tout mouvement social, au cours de son développement, tend à rencontrer un moment où la question de son institutionnalisation devient cruciale: sa constitution en tant qu'organisation (avec rédaction de statuts, acquisition de la personnalité juridique, définition de ses buts et fonctions, nomination de représentants légaux élus dans son instance dirigeante). Cette constitution – en tant qu'organisation – représente le premier pas dans le processus de formation d'une identité professionnelle. Même s'il apparaît évident, aux acteurs, qu'un statut de professionnel ne saurait être revendiqué – du moins à ce moment-ci -, il n'en demeure pas moins qu'à cet instant ils ne sont pas simplement un groupe non structuré, mais se reconnaissent mutuellement la qualité de pairs.

Formation professionnelle

Le mécanisme de professionnalisation débute à partir du moment précis où des bénévoles prennent conscience qu'ils sont amenés à exercer leur activité plus que sporadiquement pour répondre à la demande qui leur est faite. Le plus souvent, ce sont les leaders de ces mouvements qui se retrouvent confrontés à un tel choix et dès lors obligés de rendre évidentes les étapes successives de leur formation, afin de créer des émules, dûment identifiés, définis comme tels et estampillés⁶.

Pour la petite histoire, un parallèle peut être esquissé entre ce que vivent actuellement les médiateurs et ce que vécurent les psychanalystes à l'heure où la seconde génération s'apprêta à prendre la relève, dans les années 1920.



La question était la suivante: outre le fait d'avoir été soi-même analysé par un confrère (sauf le «Père fondateur», cela va de soi) est-il nécessaire d'être médecin? On le sait, les Américains répondirent catégoriquement par l'affirmative, alors que Freud, dans son ouvrage *La Question de l'analyse profane* (1926), répondit de manière totalement opposée. Il est vrai que pour lui l'enjeu était d'un tout autre ordre; neurologue de formation, il prenait le risque, en rejoignant l'opinion de ses disciples d'outre-Atlantique, de perdre son plus généreux mécène, Marie Bonaparte, et de contraindre à l'abandon de sa carrière sa propre fille, Anna.

De ce fait s'instaure – ou plutôt tend à s'instaurer – un quasi-ordre professionnel visant à contrôler le processus d'accès à la profession. Ce processus de formation, ainsi que l'élaboration d'un code de déontologie, représentent les deux premières étapes, nécessaires et incontournables, de toute élaboration d'une reconnaissance de la nouvelle profession⁷. Mais, dès que le professionnel – médiateur ou autre

– est reconnu en tant que tel, s'attachent à lui des critères d'efficacité, ce qui lui impose un rythme pressant et stressant à la production de sa prestation, et, bien entendu, l'obligation de dégager un véritable marché. Je serais, ma tâche ainsi comprise, un bon médiateur, uniquement dans la mesure où je pourrais prouver avoir fait aboutir «X» médiations dans «Y» situations.

Bien que l'esprit de la médiation prétende offrir une logique de résolution de conflit sans gagnant ni perdant, dans l'idéal, on aboutirait alors à une situation – paradoxale – où il y aurait un profit à dégager: celui de l'efficacité du «bon» médiateur. Si certains peuvent s'y reconnaître, d'autres s'en offusquent.

Responsabiliser le médiant

Le médiateur, contrairement au célèbre cow-boy, ne représente jamais un personnage «*poor lonesome (et a long long way from home...)*». Son agir le met, par définition, en contact étroit avec d'autres individus: les protagonistes d'un conflit qu'ils souhaitent sinon résoudre, du

moins dépasser. Dans le langage juridique, on parlera de «médiés»; dans le cadre associatif, on les appellera des «médians». A première vue, il semble ne s'agir ici que d'une simple question de vocabulaire, mais il n'en est rien. Cette différence de termes renvoie à une logique de la pratique de médiation.

Parler de médians revient à insister sur la capacité, inhérente à la condition humaine, que toute personne détient la capacité, de se prendre en charge, de se responsabiliser et d'innover. Ainsi, pour le dire lapidairement, le médiateur part du principe que si les adversaires ont eu suffisamment d'intelligence pour créer un conflit, ils auront les ressources requises pour y mettre fin. Son travail se limite, par conséquent, à leur offrir un contexte où ils peuvent pleinement exprimer, à nouveau – mais dans un autre sens! – leurs capacités d'invention⁸.

A l'inverse, parler de médiés c'est prendre le risque de souligner le côté passif des rivaux, et de les rendre dépendants des talents d'un professionnel pour résoudre leur problème. Trois conséquences prévisibles peuvent ainsi faire leur apparition.

La première, la plus évidente, consiste à transformer un acteur social, le médié, en assisté. Il aurait le droit à une médiation comme il aurait le droit de revendiquer n'importe quelle autre allocation et se bornerait à attendre d'autrui, passivement, un résultat qu'il souhaite favorable⁹.

Discipliner le conflit

La deuxième conséquence s'apparente à une dérive sécuritaire actuellement en vogue, que les travailleurs sociaux connaissent fort bien, une obsession du «risque zéro», où tout ce qui pourrait représenter quelque danger que ce soit n'a pas sa place. Ainsi comprise, la

médiation deviendrait une prophylaxie du conflit, conflit à éradiquer (ou occulter) car il ne saurait exister. Je me suis déjà assez exprimé sur cette conception «fleur bleue» des relations sociales pour m'épargner d'y revenir ici¹⁰.

Enfin, cette tendance à systématiser le recours à la médiation – je fais ici allusion à l'article, déjà cité, de Daniela Gaddi mais également à des mesures étatiques rendant obligatoire un passage des protagonistes par la médiation avant d'avoir la possibilité de porter le litige devant les tribunaux, comme tel est le cas actuellement en France en matière de divorce – ne peut que la réduire à une simple forme d'intervention sociale parmi d'autres, renforçant par là même le contrôle social.

Il convient cependant de porter, de suite, un bémol à un si sombre tableau. Nulle part, dans mes lectures et recherches, je n'ai trouvé mention de l'inévitabilité d'une telle évolution de la médiation. Pratique neuve et innovante, elle se cherche, mais surtout elle est adoptée par des acteurs sociaux fort différents. Certains parlent d'elle comme de leur rôle, d'autres comme de leur métier; ils en font un engagement citoyen, un outil non-violent ou leur profession.

C'est là que réside ma principale découverte – à titre personnel – en étudiant la médiation et en rencontrant des médiateurs, durant ces trois dernières années: la médiation n'existe pas, il existe une multitude de pratiques qui s'en réclament. Certains médiateurs insisteront avant tout sur leur formation, longue et sérieuse. D'autres mettront en avant leur souci de disponibilité envers leurs pairs. J'imagine que ma préférence ne fait mystère pour personne.

Jean Grin

¹ L'Express du 23 juin 2000.

² C'est du moins ce qu'affirme Diane Gilliard, dans un article intitulé «La médiation ne doit pas être une marchandise» (Repère social, n° 64, 2005).

³ A titre d'exemple, voir l'ouvrage de Vincent De Briant et Yves Palau: *La médiation (Définition, pratiques et perspectives)*, Paris, Nathan, collection «Sciences sociales», 1999.

⁴ Voir la brochure de Christian Pautonnier, publiée par la Boutique de droit de Lyon en 1996: *La médiation dans le secteur public, une nouvelle approche des relations entre les usagers et l'administration*.

⁵ *La médiation, une justice douce*, Paris, Syros-Alternatives, collection «Alternatives sociales», 1992.

⁶ Comprendons-nous bien, il s'agit d'une possibilité, non d'une obligation. Tous les mouvements sociaux ne vivent pas *exactement* les mêmes choses au *même* moment, et n'y réagissent pas *exactement* de la même manière.

⁷ Je reprends ici l'argumentation de Jean-Pierre Bonnafé-Schmitt. Op. cit. Je reconnais volontiers forcer ici quelque peu le trait.

⁸ Dans son article «Médiation & Paradoxe» (in *Médiations (Démarques citoyennes)*, Le Cun du Larzac, 1999) Claude de Doncker, s'appuyant sur les travaux de Palo Alto, distingue deux types de changements pouvant affecter un système: ceux qui participent de son évolution et ceux qui la remettent en cause. Un problème apparaît lorsque les membres du système, une famille par exemple, tentent de résoudre un changement de type 2 – la révolte d'un adolescent – avec des outils reconnus comme efficaces lors d'un changement de type 1 – un enfant qui grandit. Le rôle du médiateur, ainsi compris, consiste à faire prendre conscience aux membres du système d'un tel décalage dans leurs recherches de solution.

⁹ Pour ceux qui estiment une telle perspective exagérée, je les reporte à lecture de l'intéressant article de Daniela Gaddi, «Médiation du conflit ou discipline du conflit: notes critiques sur les pratiques de médiation», paru dans *Esprit critique*, volume 6/3, 2004.

¹⁰ «Médiation et non-violence», *Terres Civiles*, n° 32, mars 2006.

Prisonniers et prisonnières pour la paix

Liste d'honneur 2006 éditée par l'Internationale des résistants et des résistantes à la guerre

Comment fonctionne la liste? Tout d'abord se trouve en gras le nom du prisonnier ou de la prisonnière, puis les dates de condamnations; ensuite le lieu d'emprisonnement, s'il est connu, et enfin la raison de sa détention. Les informations sur les pays des prisonniers sont en italique.

ARMÉNIE

Bien que l'Arménie ait adopté une loi sur l'objection de conscience en 2004, le pays continue à emprisonner des objecteurs de conscience. Beaucoup d'objecteurs de conscience refusent aussi d'effectuer le service de substitution, parce qu'il est contrôlé par le ministère de la Défense. Un amendement à la loi sur l'objection de conscience a été apporté pour encadrer les poursuites des objecteurs de conscience refusant le service civil. En mai 2006, les «objos» témoins de Jéhovah ont porté un recours devant la cour européenne des droits de l'homme, dénonçant une violation de leur droit fondamental à l'objection de conscience.

CORÉE DU SUD

En 2004, la cour suprême et la cour constitutionnelle se sont prononcées contre le droit à l'objection de conscience. Environ un millier d'objecteurs de conscience est en prison, la plupart d'entre eux étant des témoins de Jéhovah.

Deux cas sont en attente de jugement devant le comité des droits de l'homme des Nations Unies. De nombreuses manifestations avec des arrestations ont aussi eu lieu contre le déménagement de bases américaines en Corée du Sud.

– **Kim Ji Tae** (#201, 5.06.2006)

Pyeongtaek, Gu Chee So, Dong Sak-Dong 245-1, Pyeongtaek, Corée du Sud

Détenu pour résistance non-violente au déménagement forcé de communautés paysannes pour l'expansion d'une base militaire américaine. L'audience est toujours en cours, semble-t-il.

ERYTHRÉE

– **Paulos Eyssu** (24.09.1994-...)

– **Negedde Teklemariam** (24.09.1994-...)

– **Isaac Mogos** (24.09.1994-...)

– **Aron Abraha** (9.05.2001-...)

– **Mussie Fessehaye** (juin 2003-...)

– **Ambakom Tsegezab** (février 2005-...)

– **Bemnet Fessehaye** (février 2005-...)

– **Henok Ghebru** (février 2005-...)

Sawa Prison, Erythrée

– **Amanuel Tesfaendrias** (mars 2005-...)

Wia Prison, Erythrée

En tout neuf objecteurs de conscience, tous témoins de Jéhovah, sont emprisonnés pour objection de conscience au service militaire. Trois d'entre eux le sont depuis le 24 septembre 1994, pour insoumission, sans avoir jamais été inculpés. La peine maximale pour objection de conscience est de trois ans d'emprisonnement.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

– **Greg Boertje-Obed**

– **Michael Walli**

– **Carl Kabat O.M.I.**

Burleigh County Detention Center, POB 1416, Bismarck, ND 58502

Désarmement effectif d'un silo E-9 de missile nucléaire au Dakota du Nord le 20 juin 2006. Verdict du jugement attendu au 4 décembre 2006.

– **Helen Woodson** (03231-045) (106 mois – sortira le 9.09.2011)

FMC Carswell, Max Unit, POB 27137, Fort Worth, TX 76127

Manifestation anti-guerre, au tribunal fédéral de Kansas City, Missouri, le 11 mars 2004 en violation de sa liberté sur parole après sa sortie de prison le 9 mars 2004. A plaidé coupable pour la violation et quatre nouvelles charges le 18 juin 2004.

– **Kevin McKee** (40886-050) (24 mois – sortira le 5.11.2007)

FCI Schuykill Satellite Camp, POB 670, Minersville, PA 17954)

– **Joseph Donato** (40884-050) (27 mois – sortira le 31.01.2008)

Condamnés en décembre 2004 pour objection de conscience à l'impôt militaire pour des motifs religieux.

– **Rafil Dhafir** (11921-052) (22 ans – sortira le 26.04.2022)

FCI Fairton, POB 420, Fairton, NJ 08320

– **Ayman Jarwan** (11920-052) (18 mois – sortira le 25.12.2006)

Condamnés en février 2005 pour l'aide humanitaire et financière apportées à des Irakiens en violation des sanctions américaines.

– **Augustin Aguayo**

US Army Confinement Facility-Europe, Mannheim, Allemagne

A abandonné son poste suite au refus de sa demande de statut d'objecteur; il est détenu en Allemagne en attente de la résolution de sa situation.

– **Walter R. Clousing**

Bldg. 1041, PSC 20140, Camp, Lejeune NC 28542

Condamné le 12 octobre 2006 à trois mois d'arrêts pour absence non autorisée.

FINLANDE

Bien que soumise à la pression des Nations Unies et d'autres institutions internationales, la Finlande continue à emprisonner les insoumis et refuse d'aligner sa législation sur le service de subs-

titution avec les normes internationales. Le 16 octobre, dix-neuf objecteurs-insoumis étaient en prison, mais seulement trois (qui seront encore en prison le 1er décembre) nous ont autorisés à publier leur nom.

– **Kenneth Eklund** (1.08.2006-17.02.2007)

Helsingin työsiirtola, PL 36, 01531 Vantaa, Finlande

– **Santeri Lintunen**

Ojoisten työsiirtola, PL 36, 01531 Vantaa, Finlande

– **Hannu Luode** (1.08.2006-18.02.2007)

Satakunnan vankila, Köyliön osasto, PL 42, Huittinen, Finlande

GRÈCE

En 2006, la situation ne s'est pas améliorée en Grèce malgré une impor-

tante attention internationale. Plusieurs «objos» attendent le verdict de leur jugement en appel et pourraient être emprisonnés prochainement.

ISRAËL

Israël continue d'emprisonner les insoumis à l'armée. Cependant la pratique qui consistait à condamner le «refuznik» à des peines répétées allant jusqu'à cinq semaines rend impossible de prédire qui sera en prison au 1er décembre. Merci de vérifier sur le site web les mises à jour:

<http://wri-irg.org/news/alerts>

PORTO RICO

– **José Perez** (21519-069) (5 ans – sortira le 15.07.2008)

Edgefield FCI, PO Box 725, Edgefield, SC 29824, USA

Condamnation pour conspiration, dommages sur propriété fédérale, et/ou violation d'une mesure de liberté surveillée le 1er mai 2005 pour son opposition à la base américaine e Vieques, Porto Rico.

RUSSIE

– **Igor Sutyagin** (15 ans)

427965, Respublika Udmurtiya, g. Sarapul; ul. Raskolnikova, 53-A, YaCh-91/5, 14 Otryad, Russie.

Détenu depuis le 27 octobre 1999, condamné le 7 avril 2004 pour espionnage après avoir recherché des informations publiques sur les armes nucléaires.

Conseils pour l'envoi de vos cartes et lettres

Toujours mettre la carte dans une enveloppe – Mentionner nom et adresse d'expédition sur l'enveloppe – Etre créatif: inclure des photos, des dessins – Ne rien écrire qui puisse être préjudiciable au prisonnier – Indiquer aux prisonniers les actions que vous faites pour arrêter et prévenir la guerre – Penser à ce que vous souhaiteriez recevoir si vous étiez en prison. Ne jamais commencer par: vous êtes brave, je ne pourrai jamais faire ce que vous avez fait. Ne pas s'attendre à une réponse. Si vous ne parlez pas la langue du prisonnier, essayer votre anglais! Mais sachez que même un message en français est porteur de plaisir. Se rappeler que l'année prochaine peut venir votre tour...

Actions

- Prenez au moins une heure et écrivez au moins quatre cartes aux prisonniers.
- Organisez un groupe de paix, une classe ou une réunion pour une séance d'écriture collective de cartes.
- Tenez un stand, jouez une pièce de théâtre de rue, ou faites quelque chose d'autre pour attirer l'attention et l'intérêt. Le CENAC peut mettre à votre disposition du matériel, lancer un appel pour une date précise.

Pour soutenir l'IRG (WRI)

Depuis 47 ans, l'Internationale des Résistant-e-s à la Guerre a publié les noms et histoires des prisonniers et prisonnières pour raison de conscience. Aidons à maintenir cette tradition:

Effectuer un don spécial «Prisonniers pour la Paix» à l'IRG afin de l'aider à poursuivre ses recherches – S'abonner à la revue pacifiste/antimilitariste (Peace News ou autre) ou l'offrir à un prisonnier de cette liste ou à une personne de votre entourage.

Pour plus d'informations, s'adresser directement auprès du WRI-IRG, 5 Caledonian Rd, London N1 9DX, Grande Bretagne. Tel: 0044/20/7278.4040; fax: 0044/20/7278.0444; office@wri-irg.org; www.wri-irg.org.

Formation de formateurs 2006

Quelques résultats chiffrés et un écho d'un participant à une formation de formateurs

Nous lui avons fait la publicité qu'elle méritait: une formation de formateurs et formatrices à la résolution non-violente des conflits a été organisée en région toulousaine pendant l'été 2006, en partenariat avec le Cenac.

Donner à de nouvelles personnes la possibilité de devenir formateurs ou formatrices en résolution non-violente des conflits est une tâche importante pour le Cenac, une tâche toujours à reprendre – la vie faisant partir les uns, changer d'intérêt les autres...

C'est pourquoi le Cenac a accepté d'être partenaire de cette "for-for" – c'était son nom pour les intimes. La conception, l'organisation générale et l'administration ont été assurées par FormAction, collectif de formateurs composé de Chantal Furrer Rey, Fernand Veuthey et Philippe Beck, tous trois d'ailleurs actifs de longue date au Cenac.

L'hébergement et le secrétariat sur place ont été assurés par le Centre de Ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées. L'IFMAN Haute-Normandie et l'Université de Paix de Namur (Belgique) étaient les autres partenaires.

L'animation a été assurée par Elisabeth Maheu pour le compte de l'IFMAN, Julie Artus pour le compte de l'Université de paix, et Philippe Beck pour le compte de FormAction et du Cenac.

Apprentissages

Par rapport à l'édition 2004, cette for-for a été allongée de deux jours, pour permettre des apprentissages plus approfondis.

«Apprentissages»: autant que des savoir-faire nouveaux, nous visions à faire réfléchir les participants sur leurs propres pratiques, à se remettre en question, à se frotter les

uns aux autres – et parfois ça fait mal, ça râpe jusqu'à l'os dirait-on; mais à la longue chacun en ressort renouvelé, enrichi, plus fort. Le témoignage de Marc Dauguet, ci-dessous, est éclairant à cet égard.

Participants

Les participants ont été sélectionnés sur la base de leurs motivations et de leurs connaissances préalables dans les domaines de la non-violence et de l'animation de groupe.

Douze personnes ont participé, venant de France (8), du Tchad (2), de Belgique (1) et de Suisse (1). La parité des genres a presque été obtenue, puisqu'on comptait cinq femmes et sept hommes.

Deux de ces personnes sont d'ores et déjà pressenties pour co-animer des modules de notre programme annuel de formation 2007-08¹: Marie-Jo Nanchen et Gian Paolo Berta. Nous nous réjouissons qu'ils viennent enrichir notre équipe de formateurs!².

Philippe Beck

Une formation «intrusive»...

C'est la première caractéristique positive que je retiens des deux périodes de cinq jours passées à Toulouse.

Dans «intrusive» il y a «intrus» bien sûr. Mais l'intrus là-dedans, c'était moi quelque part: celui que je n'étais pas tout en pensant que j'étais celui-là.

Croisements d'itinéraires singuliers, cette formation aura témoigné par ailleurs de l'art de mettre en commun des cheminements très différenciés, au risque de confrontations violentes, dans un cadre justement voué à la gestion non-violente des conflits.

Si ce stage a satisfait à l'objectif concret de certification que je souhaitais, il aura agi surtout comme une pluie bienfaitrice sur une terre de sécheresse

prolongée. Comme cette eau qui vient reformer des nappes phréatiques et réalimenter les sources, ce stage a réveillé mes convictions, réamorcé mon énergie, réactivant mon action, ouvrant de nouvelles voies dans mon delta d'avenir.

Marc Dauguet

¹ Le cycle qui vient de commencer était déjà tout programmé quand la for-for a eu lieu.

² La précédente for-for, en 2004, nous avait déjà apporté le concours de Tania Allenbach, d'Anne Wanner et de François Beffa.



Photographie prise dans le cadre de la «forfor» 2004 par Chantal Furrer Rey

Agenda formation

Petit rappel de nos prochains modules du cycle de formation à la résolution non-violente des conflits, organisé en partenariat avec Peace Brigades International et l'AsMéd-Vaud.

Chaque journée de formation repose sur un travail essentiellement actif, en groupe de 8 à 15 personnes. L'interaction se déroule à l'aide d'outils participatifs et sur la base de situations apportées par les participantes et les participants.

Ce cycle de formation à la résolution non-violente des conflits est composé d'un total de huit modules d'introduction, d'un module de base et de quatre modules de perfectionnement. Chaque session peut être suivie séparément.

Les samedis ont lieu de 9h00 à 17h00 à Lausanne. Le tarif est de CHF 140.- par journée (les membres du Cenac, de PBI ou de l'AsMéd-Vaud, CHF 95.- par jour). Les participants apportent leur pique-nique de midi; les boissons sont offertes.

Le week-end en résidentiel a lieu à Longirod (Vaud), du samedi 10h00 au dimanche 17h00. Prix: CHF 280.- (membres CHF 190.-). Ajouter environ CHF 70.- pour frais de pension.

▼ Négociation comparative

13 janvier 2007

Une saine communication et une saine gestion des émotions permettent de

transformer un conflit en une série de problèmes à résoudre par la négociation. Comment collaborer avec son adversaire pour élaborer ensemble une solution gagnant-gagnant? Quelles conduites privilégier ou adopter? Comment surmonter les réticences de l'adversaire?

*Animation: Rolf Keller
et François Beffa*

▼ Relations de travail et non-violence

3-4 février 2007 – Avec prérequis*

Comment concilier mes idéaux de non-violence et ma réalité professionnelle et/ou associative? Quelle que soit ma position dans la hiérarchie, difficile en effet d'assumer mes rôles et mes responsabilités sous la pression d'attentes parfois contradictoires.

*Animation: Chantal Furrer Rey
et Frédérique Rebetz*

▼ Conflits de valeurs

10 mars 2007

Ici ou ailleurs, la rencontre avec des personnes provenant d'une autre culture ou défendant d'autres valeurs peut apporter une grande richesse. Elle peut aussi provoquer certains conflits, au

niveau professionnel comme dans la vie privée. Comment faire pour rester soi-même et respecter l'autre dans sa différence?

*Animation: Fernand Veuthey
et Chantal Varrin*

▼ Prise de décision par consensus

24 mars 2007

Le consensus, c'est une manière de décider cohérente avec l'esprit de non-violence. C'est se donner les moyens de déterminer la meilleure solution qui satisfasse les principaux besoins de tous, sans négliger personne et de façon que toutes et tous se sentent lié-e-s à la mise en œuvre de la décision prise.

*Animation: Philippe Beck
et Tania Allenbach-Stevanato*

▼ Sortir des jeux de manipulation

21 avril 2007 – Avec prérequis*

Des jeux de pouvoir et de manipulation s'installent parfois dans nos relations privées ou professionnelles: nous nous sentons sous l'emprise de l'autre, ou coincé-e-s dans un rôle de bourreau, de victime ou de sauveur. Nous chercherons à repérer ces mécanismes et à les désamorcer à partir d'attitudes assertives et non-violentes.

*Animation: Philippe Beck et
Frédérique Rebetz*

ACCOMPAGNEMENT AUTO-EMPATHIQUE

Cette formation sur trois week-ends s'adresse à des formateurs ou à des thérapeutes désireux d'utiliser ce puissant outil d'écoute de soi dans le cadre d'une relation d'aide.

Lieu: Lausanne

Dates: samedi et dimanche 20 et 21 janvier, 17 et 18 mars, 28 et 29 avril 2007.

Prix: CHF 750.- pour les six jours.

Renseignements et inscriptions:

Jean-Philippe Faure

152, Avenue des Alpes, 1820 Montreux

021.963.34.10

jpfaure@bluewin.ch

* Prière d'inscrire sur une feuille à part les formations déjà suivies.

Quelques actions en cours liées à la non-violence

A deux pas de chez vous, ou à deux clics de souris, des campagnes relatives à la prévention de la violence conjugale, du racisme ou aux exportations d'armes

Les initiatives présentées dans cette nouvelle rubrique ont entre elles trois points communs incontournables: elles sont en cours ou vont démarrer; elles se déroulent en Romandie ou à proximité; elles sont proches du thème de la non-violence ou en relèvent directement. Ce trimestre, nous vous en proposons quatre exemples.

VIOLENCE CONJUGALE

Au cours de sa vie, il est estimé qu'en Suisse, une femme sur cinq est maltraitée ou a été maltraitée par son compagnon, physiquement ou sexuellement. Deux sur cinq le sont sur le plan psychologique.

Afin de promouvoir le respect mutuel dans les rapports entre filles et garçons, de faire de la prévention dans le domaine de la violence conjugale, l'association Vivre sans violence a conçu un site Internet destiné spécialement aux jeunes entre 14 et 20 ans. Outre un forum de discussion et des tests interactifs permettant d'évaluer la qualité d'une relation amoureuse ou de vérifier leurs connaissances sur la violence, les navigateurs ont encore la possibilité de s'adresser anonymement à des professionnels qui se sont engagés à répondre dans les trois jours ouvrables.



L'association Vivre sans violence regroupe des institutions actives dans le domaine de la violence domestique. Cette action est soutenue par les Bureaux romands de l'égalité.

www.comeva.ch

RACISME

Trois anciennes étudiantes de la faculté des Sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, qui ont également en commun des racines africaines, se sont retrouvées et ont décidé, à leur manière, de contribuer à la prévention du racisme. Elles ont ainsi réalisé un site Internet pour offrir une tribune d'expression aux immigrés africains mais aussi aux autochtones.

Leur objectif est de faire taire les préjugés, ces sources perpétuelles d'incompréhension, en faisant mieux connaître l'histoire des événements et des acteurs de l'immigration africaine en Suisse. Il s'agit aussi de rendre hommage à ces femmes et ces hommes qui ont fui leur pays, sacrifiant souvent leur présent pour l'avenir de leurs enfants. Plus que politique, le site se veut avant tout citoyen, dans le sens du développement d'une meilleure compréhension mutuelle, entre Suisses, migrants actuels et «secundos».

www.afrosuisse.ch

Prophylaxie du racisme toujours. Dans le cadre de la campagne du Conseil de l'Europe «Tous différents, tous égaux», il a été créé une coordination romande sous l'impulsion du Service fédéral de lutte contre le racisme. Cette coordination a réalisé un Kiosque-caravane qui sillonne la Suisse depuis octobre dernier, jusqu'en avril 2007. Il comporte du matériel pédagogique, des informations et a été spécialement conçu pour

interpeller tout un chacun dans l'espace public (rues, marchés, écoles...).

Ce Kiosque-caravane est mis gratuitement à la disposition de toute association ou structure et leur offre la possibilité de sensibiliser les passants sur les thèmes de la discrimination et du racisme. Un coaching professionnel est assuré par la Coordination romande. Attention: le site Internet n'existe qu'en Allemand.

www.gggfon.ch/kiosque
alparente@bluewin.ch

EXPORTATIONS D'ARMES

Lancée par le Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA), l'initiative populaire fédérale «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» continue sa campagne.

Partant du principe que les armes ne sauraient représenter un simple produit parmi tant d'autres, parce qu'elles tuent et mutilent, l'initiative entend faire interdire à la Suisse toute exportation de matériel de guerre, vers quelque pays que ce soit. Une telle interdiction conférerait une crédibilité renouvelée à la tradition d'engagement humanitaire de la Suisse et représenterait de sa part un signal fort en faveur d'une véritable politique de paix.

Cette initiative est, d'après nos informations, accueillie très favorablement par les citoyens, toute tendance politique et tout âge confondus. Il est possible d'obtenir plus d'informations et de télécharger des feuilles de signatures depuis le site Internet spécialement conçu pour cette campagne.

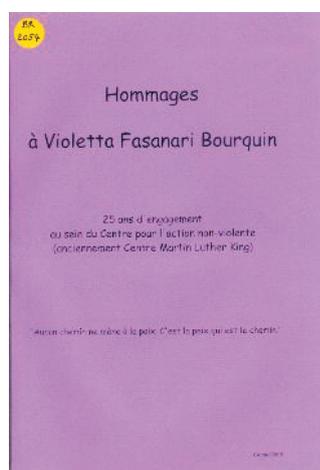
www.materieldeguerre.ch/index.htm

A notre Centre de documentation

Nos sélections et nouveautés cataloguées depuis juillet 2006

▼ Hommages à Violetta Fasanari Bourquin: 25 ans d'engagement au sein du Centre pour l'action non- violente

Cenac, 2006, n.p. (cote Cenac: BR 2054).



«Violetta? un délicieux mélange de révolte et d'amour!» J-L Portmann

Dans ce fascicule, compilé avec soin par le secrétariat du Cenac (Centre pour l'action non-violente), nous trouvons un émouvant hommage à Violetta Fasanari Bourquin, décédée le 10 janvier 2006. Violetta a suivi des procès d'objecteurs de conscience, a participé activement aux tâches pratiques et administratives de la maison de Béthusy, à l'élaboration du Terres Civiles et a été présidente du CMLK. Elle s'était ainsi engagée pendant plus de 25 ans auprès de notre centre.

Dans cette brochure, nous pouvons lire de nombreux hommages à Violetta, une correspondance, ses prises de positions politiques, ses réflexions philosophiques, des résumés de lectures et des expériences personnelles qui permettent d'entrevoir la personnalité de l'auteure. Dans chaque bout de texte se logent une ou plusieurs anecdotes,

des références variées, des pensées qui montrent la richesse des connaissances de Violetta. Elle était capable grâce à sa sensibilité personnelle de rebondir sur l'actualité et donner un avis formateur pour le lecteur. Au travers de certains textes, nous pouvons également ressentir comment elle a défendu la cause féminine dans le centre, cette place qui a été progressivement prise avec les années.

Cet hommage à Violetta qui est par ailleurs également une rétrospective de certains numéros du *Terres Civiles* montre aujourd'hui comment nous sommes toujours confrontés aux mêmes obstacles, aux mêmes difficultés années après années et que le chemin de la non-violence reste toujours un long chemin de lutte à parcourir. Cependant, ce fascicule montre qu'il existe des personnes qui s'engagent avec tout leur cœur et leur potentialité prêtes à soutenir la cause et la promouvoir à différents niveaux, aussi bien personnel que politique ou social.

De ce fait, après ce bref tour d'horizon, j'aimerais laisser en guise de conclusion la place à l'auteure elle-même:

«Et, oui, j'ai pas mal vécu de choses mais, tu vois, je suis presque inoxydable.» Violetta qui répond à Philippe Beck (29.09.91)

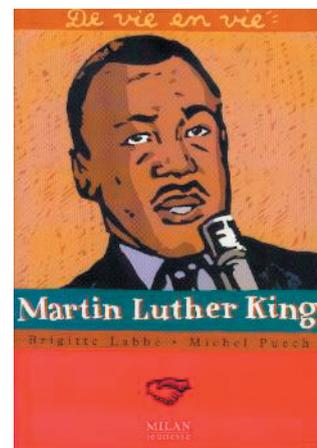
«Quand vous penserez à moi, souriez!» Viola.

Sian Grand

▼ Martin Luther King

Brigitte Labbé et Michel Puech, Milan Jeunesse, 2003, 58 p. (cote Cenac: 920 KIN LAB).

C'est pour aborder les questions de ségrégation, d'action non-violente, de désobéissance civile que les auteurs ont choisi de ne raconter que les moments-clés de la lutte de Martin Luther King..



Comme dans la collection des «Goûters philo», même édition (en prêt au Cenac), ils partent du concret, vont à l'essentiel dans une langue simple, vivante, efficace, sans rien escamoter de la complexité des situations. Surtout, ils ont confiance en la capacité du jeune lecteur à comprendre et à s'interroger!

Jeanne Golay

▼ Penser et agir avec Illich, balises pour l'après-développement

Martine Dardenne et Georges Trussart (dir.), Chronique Sociale — Couleur Livres, 2005, 150 p.

Ivan Illich est ce penseur qui avait calculé qu'un Américain consacrait 4 heures par jour à sa voiture en tenant compte du temps passé à rouler, à l'entretenir et à payer tous les frais qui lui sont liés directement. Finalement, selon son estimation, la voiture ne nous permettrait pas de nous déplacer à plus de 6 km/heure! Illich nous proposait d'imaginer une société conviviale où l'homme ne serait pas un simple «rouage de la bureaucratie», au service de la méga-machine. Dans ses articles et ses ouvrages Illich s'est toujours attaqué aux confusions contemporaines entre les moyens et les fins.

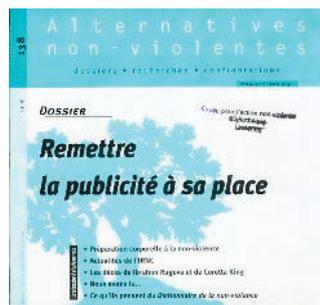
Le Groupe de réflexion pour une politique écologique a compilé les contributions au colloque «Quel monde voulons-nous pour demain» qui s'est déroulé à l'ULB (Université Libre de Bruxelles) le 20 novembre 2004. Comme l'indique le sous-titre de ce recueil d'articles, «Balises pour l'après-développement», les thèses d'Illich – qui avait notamment développé la notion de contre-productivité – peuvent nous inspirer aujourd'hui pour laisser notre imagination évoluer en dehors des idéaux de progrès. Les contributions sont organisées en cinq chapitres traitant des institutions de la santé, la protection sociale et l'école, puis des questions énergétiques et enfin des alternatives à la logique de croissance. Une dizaine de pages en début d'ouvrage brosse les thèses d'Illich. Que l'on ne l'ait jamais lu ou encore qu'on en garde un bon souvenir, les différents auteurs d'horizons variés nous donnent envie de reprendre nos classiques.

Ivan Illich est notamment l'auteur de: *Une société sans école*, 1971, 219 p. (Cote Cenac 370 ILL).

Amélie Perroud

▼ Remettre la publicité à sa place : dossier

Paul Ariès ... [et al.], in: *Alternatives non violentes* no. 138 (mars 2006), pp. 3-61, cote Cenac : 301.161 REM



A la sortie de la lecture de ce dossier consacré à la publicité, celle-ci apparaît non seulement comme le phénomène omniprésent que nous connaissons tous, mais surtout comme un concentré des nombreuses contradictions de la société capitaliste (rationnel / irrationnel, croissance infinie / ressources limitées,...).

Paul Ariès nous parle de la mort des «identités collectives» («Les jeunes victimes des marques»), François Brune met à nu les mécanismes de l'idéologie publicitaire («Les sept bouillons d'un vrai carcan mental»), François Vaillant illustre ces analyses par le récit de la lutte non-violente du Collectif des déboulonneurs. Autre illustration de cette opposition non-violente avec l'association Paysages de France, qui traîne les afficheurs peu scrupuleux devant les tribunaux. En conclusion, une interview de Serge Latouche qui souligne le rôle «moteur de la société de croissance» joué par la publicité. Un dossier stimulant et riche par ses analyses et les récits des résistances non-violentes que la publicité suscite.

«La non-violence est notre force !» comme le clament les déboulonneurs au public qui les observe !

Argumentaire du Collectif des déboulonneurs: <http://deboulonneurs.org/IMG/pdf/Argumentaire4p.pdf>

Pierre Flatt

Contacts:

- Catalogue consultable sur le web
- Inscription aux listes de nouveautés: www.non-violence.ch
- Réponses à vos questions: documentation@non-violence.ch

▼ 1000 Peace Women Across the Globe

Association 1000 women for the Nobel Peace Prize 2005, Scalo, 1000 p., 2005 (Cote Cenac 305 THO).



On se souvient peut-être du projet un peu fou d'un groupe de femmes suisses: présenter en 2005 mille femmes dont l'action mérite d'être récompensée par le prix Nobel de la paix. Un énorme travail en réseau a permis de réunir les noms de 2000 femmes dont 1000, dans 150 pays, ont effectivement été nominées. L'ouvrage ci-dessus cité (format poche... mais 6 centimètres d'épaisseur!) présente chacune de ces mille femmes en double page: photo à gauche, parcours de vie à droite.

Des références et des index permettant d'entrer par pays, par noms et par domaines en font un outil pour la recherche et l'action. Passionnant, inspirant, dynamisant!

Jeanne Golay

▼ Frieden – Gewalt – Geschlecht: Friedens- und Konfliktforschung als Geschlechterforschung

Ed. Klartext, 2005, 406 p. (Cote Cenac: 305 FRI)



Ce livre fait suite à un séminaire qui s'est tenu à Berlin en mai 2003 sur la présence de la recherche sur la question genre dans la recherche sur la paix et les conflits. Il réunit une quinzaine de contributions (allemand ou anglais) qui abordent le sujet en quatre parties: généralités, perspective historique, violence et masculinité dans deux conflits actuels, initiatives de paix actuelles.

Un exemple: L'historienne Glenda Sluga étudie les après-guerres de 1919 et 1945. A chaque fois un «nouvel ordre mondial» est dessiné par les vainqueurs ... sans la participation des femmes (ou seulement dans le rôle de secrétaires). Dès 1919, face à l'insistance des groupes féministes, les diplomates esquivent en en faisant une question «domestique», relevant de chaque pays. Les quelques avancées dans la cause des femmes ont été alors présentées comme une récompense pour leur bravoure pendant la guerre ou pour leur statut de mère ou d'épouse, et non pas comme un droit. En 1945, les femmes ont une place, mais elles sont confinées aux questions touchant directement les femmes.

Michel Mégard

NON-VIOLENCE

- ▼ **Controverses sur la non-violence**, Alternatives non-violentes, 2006, 69 p. (Cote Cenac: 301.632 CON)
- ▼ **People power and protest since 1945: a bibliography of nonviolent action**, Housmans Bookshop, 2006, 199 p. (Cote Cenac: 010 PEO)

COMMUNICATION NON-VIOLENTE

- ▼ **Etre parent avec son coeur: l'approche de la communication non-violente**, Inbal Kashtan, Jouvence, 2006, 93 p. (Cote Cenac: 370 KAS)

PACIFISME

- ▼ **Les armes laissent des traces: La Suisse doit cesser d'exporter du matériel de guerre: Faits et arguments de l'initiative**, Coalition contre l'exportation de matériel de guerre, 2006, 15 p. (Cote Cenac: BR 2052)
- ▼ **La paix**, (Jean-Pierre Cavaillé, ...), Presses universitaires du Mirail, 1995, 276 p. (Cote Cenac: 320.01 PAI)
- ▼ **L'Essor [1905-2005]: le centième**, 2005, 28 p. (Cote Cenac: BR 2056)
- ▼ **Rapport annuel 2005 du Comité International et Secrétariat International du MIR**, 30 p. (Cote Cenac: BR 2055)
- ▼ **Pazifismus: Ideengeschichte, Theorie und Praxis**, Haupt, 2006, 346 p. (Cote Cenac: 322.7 PAZ)

OBJECTION DE CONSCIENCE

- ▼ **Armée suisse: la «Commission de visite sanitaire» (CVS), 1970** (Cote Cenac: D.SC/OC.073) – Dossier
- ▼ **Refusing to kill: conscientious objection and human rights in**

the first world war, Peace Pledge Union, 2006, 68 p. (Cote Cenac: 355.224 REF)

SERVICE CIVIL

- ▼ **Service civil 2005: [Rapport d'activité]**, Organe d'exécution du service civil ZIVI, 2006, 16 +16 p. (Cote Cenac: BR 2053)
- ▼ **Commission d'admission au service civil: Rapport d'activités 1996-2000**, Anton Keller, Organe d'exécution du service civil, 2000, 16 p. + annexe (Cote Cenac: BR 2058)

ÉDUCATION

- ▼ **Eduquer à la non-violence: découvrir les grandes figures de paix**, Bernard Paquereau, Chronique sociale, 2006, 128 p. (Cote Cenac: 920.009 PAQ)

VIVRE ENSEMBLE

- ▼ **Guerres sans violence: exemples de résilience intercommunautaire: Japon, Europe, Nouvelle Calédonie, Afrique du Sud**, Charles Piguet, Editions Ouverture & de l'Aire, 2006, 141 p. (Cote Cenac: 170 PIG)

Souhaiteriez-vous vous informer «à l'oeil» sur la non-violence?

Parmi les diverses manières de procéder ainsi, il en est une, toute simple et vous donnant facilement accès aux parutions récentes. Laquelle? Tout simplement en rédigeant vous aussi des notes de lecture. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec le secrétariat du Cenac (021.661.24.34 ou info@non-violence.ch).

En bref

Quelques nouvelles d' autre part...

▼ Service civil: Fin de l'examen de conscience?

En décembre 2004, le Conseiller national Heiner Studer (AG/ Parti Evangélique) déposait une motion demandant la suppression de l'examen de conscience des candidats au service civil. Son argumentation était double. D'une part, en acceptant d'effectuer un service une fois et demie supérieure au service militaire, le civiliste prouve ainsi l'existence d'un conflit de conscience (c'est ce que l'on nomme la «preuve par l'acte»). D'autre part, la procédure s'avère coûteuse (plus de 6,6 millions de francs en 2005, pour seul exemple) alors que seulement 4% des demandes ont été rejetées.

Par la suite, le Conseil national a accepté cette motion, par 96 voix contre 77. Puis, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats, le 2 mai 2006, a recommandé la même position, en majorant la taxe d'exemption toutefois. Le Conseil des Etats ne s'est, lui, toujours pas prononcé, l'ordre du jour de sa dernière séance ayant connu quelques modifications (ce qui a entraîné, à juste titre, l'ire du trimestriel *Le Civiliste*).

Récemment, la presse nous apprend que la Ministre de l'économie, Madame Doris Leuthard (PDC), bien que rendant un vibrant hommage aux civilistes lors de la journée commémorative des dix ans de l'institution à Berne, a clairement exprimé son opposition à la suppression de cet examen de conscience. Selon elle, cela ne «fait certainement pas de mal» de réfléchir à son attitude morale.

Certes, réfléchir à la portée de ses actes et de ses motivations n'a jamais tué personne, mais, cependant, demande-t-on, lors d'un entretien psychologique poussé et intensif, à un futur soldat d'étudier attentivement ses motivations à se servir d'un fusil contre l'un de ses semblables?

▼ Congrès de L'Union pacifiste

Lors de son dernier congrès, qui s'est tenu à Paris les 30 septembre et 1^{er} octobre derniers, l'Union pacifiste, section française de l'Internationale des résistants à la guerre (IRG) a adopté une motion condamnant les provocations policières dans les banlieues dites «à risque». Regrettant une politique gouvernementale qui privilégie la répression, l'UP dénonce principalement une symbiose entre armée et école qui n'a jamais été aussi forte.

Elle dénonce ce qu'elle considère comme du racolage de mineurs par l'armée, que ce soit par voie d'affichage publicitaire, ou par l'organisation d'une Journée d'appel de préparation à la défense. Alors que 8'000 postes d'enseignants ont été supprimés, est-il relevé, 13'000 militaires ont été recrutés. D'autres résolutions ont été acceptées; une demande de reconnaissance par l'Etat turc d'un droit à l'objection de conscience et un rappel de son refus, depuis 46 ans, de soutenir tout belligérant, armée ou milice, dans le conflit du Proche-Orient.

▼ Enfants soldats du Congo

Plus de deux ans après le lancement par le gouvernement local d'un programme

national visant à démobiliser les enfants soldats et à les réinsérer dans la vie civile, 11'000 enfants au moins sont encore dans les rangs de groupes armés ou ont disparu. Un important rapport publié récemment par Amnesty International souligne que le programme officiel de désarmement, de démobilisation et de réinsertion n'apporte pas aux enfants la protection et le soutien dont ils ont besoin.

Nombreux sont les jeunes garçons dont les familles ont perdu toute trace. La situation est encore plus dramatique pour les filles. De nombreuses filles ont été enlevées par des groupes armés opérant en République démocratique du Congo; dans la majorité des cas, on ne sait pas ce qu'elles sont devenues. Soit elles ont été abandonnées, soit on les a considérées à tort comme «personnes à charge» de combattants adultes. À ce jour, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour retrouver la trace des enfants disparus, dénonce Amnesty.

▼ Une jolie citation dans notre rubrique «genres»:

Gilles Ménage (1613-1692), écrivain et philosophe français, rapporte que Mme de Sévigné, à qui il avait dit: «Madame, je suis enrhumé», répondit: «Je la suis aussi».

«Il me semble, Madame, fit observer Ménage, que, selon les règles de notre langue, il faudrait dire: Je le suis». «Vous direz comme il vous plaira, ajouta Madame de Sévigné, mais pour moi je croirais avoir de la barbe si je disais autrement.» (Cité par Grevisse, «Le bon usage», 11^e éd., 1980, p. 551).

D'avance un grand merci...

...à l'usage que vous réserverez au bulletin de versement que vous trouverez dans ce bulletin de *Terres Civiles*. Il représente pour nous non seulement une preuve de votre attachement à la cause de la non-violence, mais aussi une part de l'avenir du Cenac.